

# AVIS À LA BATELLERIE

Code des transports L.4241-3  
Publié sur le site : canaux.bretagne.bzh

Voie navigable :

Titre :

Avis n° :

du :

Secteur (bief) :

Fait(s) à signaler :

Considérant que les épreuves ne sont pas compatibles avec une navigation d'embarcations dans le bief.

Les usagers sont informés que la navigation sera interdite sur l'ensemble du bief n° 1 (entre les écluses des Recollets et du Ponteau) entre 8h et 18h le 6 avril 2025.

Des dérogations de navigation seront possibles entre les matchs après accord express du service des Canaux présent sur site et du club CKCP.

Avis émis par :



**Direction des Canaux de Bretagne**  
canauxdebretagne@bretagne.bzh  
Adresser tout courrier à l'adresse suivante :  
Région Bretagne - 283 avenue du Général Patton  
CS 21101 - 35711 Rennes Cedex 7  
**canaux.bretagne.bzh/**